[Industries extractives : la Guinée se fixe l’ambition d’intégrer le processus ITIE](http://guineenews.org/2013/11/industries-extractives-la-guinee-se-fixe-lambition-dintegrer-le-processus-itie/%22%20%5Co%20%22Permalien%20vers%20Industries%20extractives%20%3A%20la%20Guin%C3%A9e%20se%20fixe%20l%E2%80%99ambition%20d%E2%80%99int%C3%A9grer%20le%20processus%20ITIE)

Publier les sommes versées aux États par les groupes miniers et pétroliers : c'est le principe de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (Itie). Sur les 21 exigences réclamées sur la table, la Guinée a rempli douze critères l'année dernière, elle compte passer à 14 exigences en 2014 en attendant son intégration au sein de l'ITIE, a-t-on appris à Conakry.

L'ITIE a été lancé en 2002 par Tony Blair, alors Premier ministre britannique, dont l'objectif est la divulgation de toutes les sommes versées par les entreprises minières et pétrolières aux États.

La Guinée, pourtant scandale géologique par excellence, peine à intégrer l'ITIE, à l'instar d'autres États africains. Interrogé, le président du comité de pilotage de l'ITIE-Guinée, Guillaume Curtis, et aussi secrétaire général du ministère des mines, relativise, au terme d'une réunion de réglage .

"*Notre préoccupation depuis deux ou trois semaines, c'est de faire en sorte que la Guinée soit conforme à l'ITIE. Nous sommes en train de travailler avec le conciliateur, qui réconcilie les paiements faits par les sociétés minières vers l'administration publique, et nous passons revue les paiements de cet exercice- là. Parce que la réconciliation, c'est 50 à 60 pour cent de la validation et de la conformité. C'est pourquoi nous consacrons beaucoup de temps et d'énergie aux détails. Nous avons à ce sujet quelques difficultés d'ordre techniques. Je donne un exemple, une société minière qui paierait cent dollars au niveau de la douane ne paierait à la douane qu'un infime partie et la grande partie irait chez le transitaire. Et malheureusement, notre rôle est de concilier les paiements faits par les sociétés minières à l’État. Ce paiement n'est pas fait à l’État mais directement aux transitaires. Donc, nous avons avons des difficultés techniques et nous sommes en train de réfléchir à la question avec l'expert chargé de faire la conciliation. Le débat a eu lieu ici au ministère des mines. Nous avons pris quelques décisions. Dans un premier temps, il faut renforcer les équipes pour que les écarts soient trouvés. Sur les 21 exigences que l'ITIE international demande, la Guinée compte passer à 14 exigences en 2014. L'année dernière, nous avons rempli douze, cette année, nous comptons être au maximum des points. De toutes les façons, ce qui nous préoccupe, c'est la validation du dossier de la Guinée".*